Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 2 novembre 2026
à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

10.03 Questions

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Période de questions du public.

10.04 Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Féliciter l'organisme Corporation L'Espoir qui célèbrera son 50e anniversaire de fondation le 20 novembre 2026.

10.05 Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Féliciter l'organisme Club d'âge d'or « Falchi de LaSalle » inc. qui célèbrera son 50e anniversaire de fondation le 14 novembre 2026.

10.06 Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur Srecko Stefanovic Sr.

10.07 Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur Michel Comtois.

10.08 Procès-verbal

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2026, à 19 h et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 octobre 2026, à 18 h.

10.09 Procès-verbal

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459080

Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 7 octobre 2026.

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1261526012

Adopter le Plan d'action culturel 2026-2030 de l'arrondissement de LaSalle.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Déclaration

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs* - 1262484028

Proclamer la « Grande Semaine des tout-petits » qui se tiendra du 16 au 22 novembre 2026.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1269154001

Exercer la première année d'option de prolongation du contrat de gestion des installations aquatiques au Groupe Sodem inc. pour l'année 2027, pour un montant maximum de 1 230 215,49 $, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public no. 23-19918.

20.02 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA *Direction des travaux publics* - 1267151026

Amender la résolution CA26 20 0121 afin de modifier la répartition de la dépense des contingences et des incidences du contrat accordé à Eurovia Québec Construction Inc, de façon à diminuer la dépense de contingences de 66 905,75 $, taxes incluses, en contrepartie de l'augmentation de la dépense des incidences pour le même montant, sans modifier la dépense totale du contrat de 9 393 962,92 $, taxes incluses, dans la cadre de l'appel d'offres public 863862.

20.03 Obligations contractuelles

CA *Direction des travaux publics* - 1269103005

Autoriser la résiliation du contrat octroyé au Groupe Artea pour les services d'installation, de désinstallation et d'entretien de décorations lumineuses pour les artères principales et les bâtiments de l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre de l'appel d'offres public 22-19535.

20.04 Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1267475014

Entériner l'autorisation d'accorder une contribution financière de 1 000 $ à l'Association de soccer mineur de LaSalle inc. dans le cadre du programme de soutien à la participation aux évènements hors territoire laSallois, pour un événement s'étant déroulé du 8 au 12 octobre 2026.

20.05 Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1265480013

Accorder une contribution financière de 400 $ à la Corporation l'Espoir et au Club d'âge d'or « Falchi de LaSalle » inc., afin de souligner leur 50e anniversaire de fondation.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1267475013

Accorder des contributions financières pour un montant total de 26 610 $ à cinq organismes sportifs éligibles dans le cadre du programme d'assistance à l'excellence sportive, pour l'année 2026.

20.07 Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1265480014

Accorder une contribution financière de 180 $ à l'Organisation Sociale Caraïbe de Montréal pour un soutien à la réalisation de la célébration de leur 49e anniversaire qui aura lieu le 14 novembre 2026 au 7401, boulevard Newman.

20.08 Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1265480015

Accorder une contribution financière de 1 925 $ à l'Organisation Familiale des besoins spéciaux de Montréal dans le cadre du programme de soutien financier aux événements publics laSallois.

20.09 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1261526011

Accorder une contribution financière de 200 $ à L'Association des artistes de LaSalle inc. pour le « Prix du public Nancy Blanchet », décerné dans le cadre du « Salon d'automne 2026 » qui se tiendra à la galerie Les Trois C du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, du 12 au 23 novembre 2026.

20.10 Subvention - Contribution financière

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1268891019

Accorder une contribution financière de 833 $ aux Cadets de l'Air de LaSalle Escadron 796 pour l'organisation d'un défilé et cérémonie commémorative du Jour du Souvenir le dimanche 8 novembre 2026.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1262484022

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2027.

30.02 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1268797005

Accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2026-2027.

30.03 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459087

Autoriser Marché Chauhan à installer un chapiteau sur le stationnement privé de l'établissement situé au 1741, avenue Dollard, afin de tenir une activité commerciale à l'occasion de la fête du Diwali, du 6 au 8 novembre 2026.

30.04 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459088

Autoriser Supermarché Punjabi à installer un chapiteau sur le stationnement privé de l'établissement situé au 1675, avenue Dollard, afin de tenir une activité commerciale à l'occasion de la fête du Diwali, du 6 au 8 novembre 2026.

30.05 Reddition de comptes

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs* - 1263035012

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 septembre au 20 octobre 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2026.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement LAS-0174 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2027.

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Déposer et présenter le projet de Règlement LAS-0174 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2027.

40.03 Règlement - Adoption du premier projet

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459085

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no LAS-0041, le projet de résolution (PP-31-1) visant à modifier la résolution PP-31 autorisant l'agrandissement du Cégep André-Laurendeau situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807) par l'ajout de classes temporaires, afin de régulariser certaines modifications apportées au projet lors de sa réalisation.

40.04 Règlement - Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Renoncer à exercer son droit de préemption à l'égard de la transaction visant le lot 1 514 483 du cadastre du Québec.

40.05 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

PIIAD - Regroupement

40.06 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459084

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de procéder au réaménagement de la cour avant et à l'ajout d'une cour anglaise en cour latérale au bâtiment situé au 45, avenue Strathyre (lot 1 929 662).

40.07 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459083

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de procéder au changement du matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 19-21, avenue Stirling (lot 1 929 769).

40.08 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459082

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de procéder à la modification des enseignes du commerce situé au 9301, boulevard LaSalle (lot 1 449 809).

40.09 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459081

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre l'agrandissement latéral du bâtiment et la modification d'une façade donnant sur une voie publique au 9371, rue Wanklyn (lot 1 931 033).

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA *Direction* - 1265479010

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA *Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1265459086

Nommer monsieur Étienne Gravel à titre de membre résidant suppléant du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans, soit du 4 novembre 2026 au 3 novembre 2028.

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1262484021

Déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères et conseillers d'arrondissement.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs*

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 39
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 10.09

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1265459080

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 7 octobre 2026.

De déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 7 octobre 2026.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-22 14:59

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265459080

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte-rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme de LaSalle qui s'est tenue le 7 octobre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Une rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 octobre 2026.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en amenagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-21

Pascal LAVOIE
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 12.01

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1261526012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan d'action culturel 2026-2030 de l'arrondissement de LaSalle.

D'adopter le Plan d'action culturel de LaSalle 2026-2030 de l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-27 12:25

Signataire : Steve BARKLEY

_____

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1261526012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan d'action culturel 2026-2030 de l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

En vue de l'élaboration de son plan d'action culturel, l'arrondissement de LaSalle s'est adjoint les services d'une firme afin de réaliser le diagnostic de son offre culturelle. Le centre de recherche Artenso a été mandaté pour réaliser les différentes étapes du processus de consultation auprès des organismes, des élu(e)s et des acteur(trice)s clés de l'arrondissement. Plusieurs actions de consultation ont été déployées de juillet à septembre 2022 afin de recueillir l'expertise, l'opinion ou encore les aspirations des acteurs et actrices de LaSalle. À partir de ce diagnostic et des recommandations, l'équipe de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement de LaSalle a procédé à l'élaboration d'un plan d'action culturel en faisant l'arrimage nécessaire entre les documents de référence existants, tels que le plan stratégique de LaSalle 2023-2030, le plan stratégique Montréal 2030, la Vision de développement 2022-2030 - Les Maisons de la culture ainsi que le Plan d'action 2022-2024 sur l'inclusion et la diversité culturelle de LaSalle. Le plan d'action culturel de l'arrondissement de LaSalle 2026-2030 servira de guide pour les actions culturelles à déployer sur le territoire au cours des prochaines années.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0263 (1195986008) : Adopter le plan culturel 2019-2024 de l'arrondissement de LaSalle.

CA17 20 0548 (1166818085) adoptée le 2 octobre 2017 : D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement à actualiser une demande de subvention au Service de la culture de la Ville de Montréal dans le cadre du programme de soutien à l'élaboration de plans d'actions culturels – arrondissements

DESCRIPTION

Le Plan d'action culturel de LaSalle 2026-2030 s'appuie sur cinq axes d'intervention :

1. Développement et consolidation de l'offre de services en culture;
2. Synergie entre les acteur(trice)s de l'horizon culturel de LaSalle;
3. Rayonnement de l'offre culturelle auprès de la population;
4. Accompagnement et soutien aux organismes dans le développement de leurs offres de services;
5. Augmentation de la participation et de l'inclusion des citoyen(ne)s dans l'offre culturelle.

JUSTIFICATION

Les LaSalloises et LaSallois, quels que soient leur âge et leur identité, s'approprient une offre culturelle diversifiée, accessible, rassembleuse, innovante et proposée sur l'ensemble du territoire par l'arrondissement, en collaboration avec ses partenaires. Plusieurs activités culturelles sont offertes gratuitement dans les parcs et les lieux culturels de l'arrondissement tout au long de l'année. Des ateliers de création en présence d'artistes professionnel(le)s sont offerts à chaque saison culturelle. Ce plan d'action va servir à concrétiser et à opérationnaliser les démarches culturelles sur le territoire. Il transforme les grandes orientations en mesures concrètes et mesurables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les démarches du Plan d'action culturel 2026-2030 de l'arrondissement de LaSalle seront réalisées avec les ressources humaines, matérielles et financières actuellement disponibles au budget de fonctionnement annuel de l'arrondissement.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Solidarité, équité et inclusion :
- #9 - Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

Stimuler l'innovation et la créativité :
- #15 - Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son coeur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.

Des quartiers vivants :
- #19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

TEST CLIMAT

N/A

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Plan d'action culturel de LaSalle 2026-2030 guidera l'ensemble des actions culturelles sur le territoire pour les cinq prochaines années en matière de développement et d'interventions culturels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'équipe des communications de l'arrondissement travaillera conjointement avec l'équipe Culture afin de rendre accessible le plan au public. Mise en ligne du Plan d'action culturel de LaSalle 2026-2030 sur le site Internet montreal.ca

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael BENOIT
Agent développement culturel

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-24

Alain P POIRIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 15.01

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1262484028

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Proclamer la "Grande Semaine des tout-petits" qui se tiendra du 16 au 22 novembre 2026.

De proclamer la "Grande Semaine des tout-petits" qui se tiendra du 16 au 22 novembre 2026.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-27 12:52

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1262484028

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Proclamer la "Grande Semaine des tout-petits" qui se tiendra du 16 au 22 novembre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

La Grande semaine des tout-petits 2026 aura lieu du 16 au 22 novembre 2026 partout au Québec, avec des activités, outils et mobilisations organisées par le Collectif Petite Enfance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0464 - (1252484032) - Déclaration soulignant la "Grande Semaine des tout-petits".
CA24 20 0434 - (1242484045) - Appuie à la Grande semaine des tout-petits qui se tiendra du 18 au 24 novembre 2024.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement proclame la Grande Semaine des tout-petits qui aura lieu du 16 au 22 novembre 2026.

JUSTIFICATION

Les objectifs de la Grande semaine des tout-petits sont;
-Sensibiliser à l'importance du développement des enfants de 0 à 5 ans.
-Mettre en lumière les enjeux de la petite enfance, notamment les inégalités et les besoins des familles.
-Encourager la mobilisation citoyenne et institutionnelle.

Le Grande Semaine des tout-petits 2026 met en avant le rôle crucial de la société dans le développement des jeunes et rappelle que leur bien-être est une responsabilité collective.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'appui de La grande semaine des tout-petits répond à la mission du Plan stratégique 2026-2030 de l'arrondissement de LaSalle - Orientation stratégique 3. Une communauté solidaire, équitable et inclusive - axe d'intervention 3.1 Adapter l'offre de service à l'évolution et aux besoins de la population et axe 3.3 Favoriser la sécurité et le bien-être de la population.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-26

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les citoyens et greffe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.01

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1269154001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la première année d'option de prolongation du contrat de gestion des installations aquatiques au Groupe Sodem inc. pour l'année 2027 pour un montant maximum de 1 230 215,49 $, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public no. 23-19918.

D'exercer la première année d'option de prolongation du contrat de gestion des installations aquatiques au Groupe Sodem inc. pour l'année 2027 pour un montant maximum de 1 230 215,49 $, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres no. 23-19918.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-27 17:06

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1269154001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la première année d'option de prolongation du contrat de gestion des installations aquatiques au Groupe Sodem inc. pour l'année 2027 pour un montant maximum de 1 230 215,49 $, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public no. 23-19918.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'appel d'offres public no 23-19918, un contrat a été accordé au Groupe Sodem inc. pour la gestion de l'Aquadôme et des piscines extérieures de l'arrondissement de LaSalle pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.
L'arrondissement de LaSalle souhaite exercer la première année d'option de prolongation prévue au contrat initial pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027, pour un montant maximum de 1 230 215,49 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0441 : Octroyer le contrat au Groupe Sodem inc. pour la gestion déléguée du Complexe aquatique Michel-Leduc et des piscines extérieures au coût de 3 579 418,00 $, incluant toutes les taxes si applicables, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19918.

DESCRIPTION

Le contrat de gestion déléguée octroyé en 2024 pour une période de trois (3) ans prendra fin le 31 décembre 2026. Il est recommandé d'exercer la première année d'option afin de maintenir l'offre de services pour l'année 2027.

JUSTIFICATION

Ce contrat est nécessaire afin d'assurer une continuité de la gestion de l'Aquadôme et des piscines extérieures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur de la première année d'option est calculé selon l'IPC (3,1%), tel qu'indiqué au contrat.

	Montant taxes incluses 2026	Montant taxes incluses 2027

Montants prévus pour l'année 2027 :		(IPC 3,1%)
Aquadôme	833 187,03 $	859 015,83 $
Piscines extérieures	357 077,86 $	368 147,27 $
Piscine Riverside	2 960,61 $	3 052,39 $
Total	**1 193 225,50 $**	**1 230 215,49 $**

Cette dépense est imputable au budget de fonctionnement 2027 de la Division gestion des installations, sports et loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

N/A

TEST CLIMAT

N/A

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-octroi du contrat forcerait une fermeture des installation aquatiques de LaSalle couvertes par ce contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Maxime CÔTÉ
Chef de division sports, loisirs et gestion des installations

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-21

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sport, loisir et développement social

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.02

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1267151026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA26 20 0121 afin de modifier la répartition de la dépense des contingences et des incidences du contrat accordé à Eurovia Québec Construction Inc, de façon à diminuer la dépense de contingences de 66 905,75 $, taxes incluses, en contrepartie de l'augmentation de la dépense des incidences pour le même montant, sans modifier la dépense totale du contrat de 9 393 962,92 $, taxes incluses, dans la cadre de l'appel d'offres public 863862.

D'amender la résolution CA26 20 0121 afin de modifier la répartition de la dépense des contingences et des incidences du contrat accordé à Eurovia Québec Construction Inc, de façon à diminuer la dépense de contingences de 66 905,75 $, taxes incluses, en contrepartie l'augmentation de la dépense d'incidences pour le même montant, sans modifier la dépense totale du contrat de 9 393 962,92 $, taxes incluses, dans la cadre de l'appel d'offres public 863862. (contrat E.A25-1954).
D'imputer les modifications des dépenses de contingences et d'incidences conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-27 13:03

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1267151026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA26 20 0121 afin de modifier la répartition de la dépense des contingences et des incidences du contrat accordé à Eurovia Québec Construction Inc, de façon à diminuer la dépense de contingences de 66 905,75 $, taxes incluses, en contrepartie de l'augmentation de la dépense des incidences pour le même montant, sans modifier la dépense totale du contrat de 9 393 962,92 $, taxes incluses, dans la cadre de l'appel d'offres public 863862.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement par la résolution CA25 20 0426 du 29 septembre 2025 a octroyé un contrat à Eurovia Québec Inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc et de réfection de la voirie sur la 6e avenue, entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle, au montant de 9 393 962,92 $ taxes incluses, auquel s'ajoutent des contingences de 680 266,37 $ et des incidences de 340 133,18 $.
Par la suite, la répartition du financement entre la direction de la gestion des actifs (DGA) et l'arrondissement de LaSalle a été modifiée par la **CA26 20 0121** en date du 13 avril, sans dépense supplémentaire au contrat initial, cette modification visait à augmenter la dépense de la direction de la gestion des actifs la DGA de 1 645 963,30 $, taxes incluses, et à réduire d'un montant équivalent celle de LaSalle.

Toutefois, au cours de l'exécution des travaux, les quantités de plusieurs prestations liées aux interventions des services professionnels ont été revues à la hausse initiale, notamment en ce qui concerne le contrôle qualitatif des matériaux et trace Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 20 0121 - 13 avril 2026 - D'amender la résolution du conseil CA25 20 0426 afin de modifier la répartition de l'enveloppe budgétaire préalablement approuvée pour les travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc et de la réfection de la voirie sur la 6e Avenue, entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle. La répartition du financement entre la direction de la gestion des actifs (DGA) et l'arrondissement de LaSalle sera modifiée, sans dépense supplémentaire au contrat initial, afin d'augmenter la dépense de 1 645 963,30 $, taxes incluses, pour la direction de la gestion des actifs (DGA) et de diminuer du même montant la dépense de LaSalle au contrat accordé à l'entreprise Eurovia Québec Construction Inc. dans le cadre de l'appel d'offres public no. 847346.
CA25 20 0426 - 29 septembre 2025 - 1257151034 - D'octroyer un contrat à Eurovia Québec construction inc., pour des travaux de reconstruction de la conduite d'aqueduc et de la réfection de la voirie sur la 6e Avenue, entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle -Dépense totale de 9 393 962,92 $, taxes incluses (contrat : 8 373 563,39 $ + contingences : 680 266,37 $ + incidences : 340 133,18 $) - Appel d'offres public no 871652 - Contrat E.A.25-1954.

CA25 20 0098 - 3 mars 2025 - 1257151006 - D'octroyer un contrat à EMS Infrastructure Inc pour des Services professionnels relatifs à la préparation de plans et devis, des documents d'appel d'offres et de surveillance des travaux, pour la reconstruction d'aqueduc, le remplacement de branchements d'égout en grès et de voirie dans la 6e Avenue entre les boulevards LaSalle et Champlain dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense maximale de 409 890 $ (contrat : 341

574,63$ + contingences : 68 314,93$), taxes incluses dans le cadre de l’appel d'offres public 847346 – Contrat S.P 24-1954.1.

CA25 20 0284 - 10 février 2025 - 1257151001 - Offrir, en vertu de l’article 85 de la charte de la ville de Montréal, métropole du Québec(RLRQ,chapitre,C-11.4), au conseil municipal pour que l’arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la surveillance et la réalisation des travaux de remplacement de la conduite d’aqueduc secondaire, remplacement des entrées de service en plomb jusqu’à la limite de propriété et le remplacement des branchements d’égouts endommagés ou effondrés situés dans la même tranchée que les entrées de service d’aqueduc, en vertu du règlement sur les branchements aux réseaux d’aqueduc et d’égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) sur la 6e Avenue, entre les boulevards Champlain et LaSalle.

CM25 0061 - 20 janvier 2025 - 1248126003 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser l’augmentation du montant des incidences et diminution du montant des contingences en gardant le montant du contrat des travaux, la prestation du service professionnel concerne les activités suivantes :

- Le contrôle qualitatif des matériaux

- Trace Québec.

Contrôle qualitatif des matériaux :

La firme responsable du contrôle qualitatif des matériaux a soumis une proposition budgétaire le 3 février 2026 basée sur une estimation des interventions établie à partir des documents d’appel d’offres.

Les activités sur chantier ont nécessité la mobilisation de plusieurs ressources.

Trace Québec

Les quantités réelles de sols contaminés A-B ont dépassé les estimations de conception, entraînant des quantités supplémentaires à disposer.

La caractérisation environnementale initiale ait identifié des sols de catégorie A-B, les travaux d’excavation ont révélé la présence de sols contaminés de catégories B-C et > C.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Étant donné un solde excédentaire de contingences, il est proposé d’augmenter le budget des incidences d’un montant équivalent à la diminution des contingences, sans modifier le coût total du projet.
Le financement de cet amendement est détaillé au tableau ci-dessous :

U admin.	GDD Initial				Amendement		Total GDD 1267151026 après amendement			Total net
	Contrat	Contingences	Incidences	Total	Amendement Contingences	Amendement Incidences	Total Contingences	Total Incidences	Grand total	
DGA/EAU	4 288 790,68 $	428 879,07 $	224 646,88 $	4 942 316,63 $	(36 798,16 $)	36 798,16 $	392 080,91 $	261 445,04 $	4 942 316,63 $	4 512 993,84 $
DGA/RESEP	204 147,22 $	20 414,72 $		224 561,94 $			20 414,72 $	0,00 $	224 561,94 $	205 054,98 $
Total DGA	**4 492 937,90 $**	**449 293,79 $**	**224 646,88 $**	**5 166 878,57 $**	**(36 798,16 $)**	**36 798,16 $**	**412 495,63 $**	**261 445,04 $**	**5 166 878,57 $**	**4 718 048,83 $**
LaSalle	**2 264 580,34 $**	**226 458,04 $**	**113 229,02 $**	**2 604 267,40 $**	**(30 107,59 $)**	**30 107,59 $**	**196 350,45 $**	**143 336,61 $**	**2 604 267,40 $**	**2 378 043,26 $**
SIRR	1 501 847,50 $			1 501 847,50 $					**1 501 847,50 $**	**1 371 386,95 $**
DGA-IVD	69 052,20 $			69 052,20 $					**69 052,20 $**	**63 053,86 $**
SUM/ÉLE	45 145,44 $	4 514,54 $	2 257,27 $	51 917,25 $			4 514,54 $	2 257,27 $	**51 917,25 $**	**47 407,37 $**
Total	**8 373 563,38 $**	**680 266,37 $**	**340 133,17 $**	**9 393 962,92 $**	**(66 905,75 $)**	**66 905,75 $**	**613 360,62 $**	**407 038,92 $**	**9 393 962,92 $**	**8 577 940,27 $**

Les incidences seront ainsi augmentées globalement de 1% du contrat global afin de couvrir les services.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026 et est réparti comme suit (en milliers de $) :

Projets	2026	Ultérieur	Total
SE-DGA(18100) Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts(reconstruction)	0	-	0
PDI LaSalle	0		0
TOTAL	**0**	**-**	**0**

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Nilany SINNATHURAI)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Stéphane BROSSAULT, Service de l'eau
Karl LAI, Service de l'eau
Nabila BEDJOU, Service de l'eau

Lecture :
Karl LAI, 20 octobre 2026
Nabila BEDJOU, 20 octobre 2026
Stéphane BROSSAULT, 20 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Souhila OTMANI
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-20

Éric TRUCHON
Directeur TP

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.03

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1269103005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la résiliation du contrat octroyé au Groupe Artea inc. pour les services d'installation, de désinstallation et d'entretien de décorations lumineuses pour les artères principales et les bâtiments de l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre de l'appel d'offres public 22-19535.

D'autoriser la résiliation du contrat octroyé au Groupe Artea pour les services d'installation, de désinstallation et d'entretien de décorations lumineuses pour les artères principales et les bâtiments de l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre de l'appel d'offres public 22-19535.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-26 10:55

Signataire : Steve BARKLEY

_____

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1269103005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la résiliation du contrat octroyé au Groupe Artea inc. pour les services d'installation, de désinstallation et d'entretien de décorations lumineuses pour les artères principales et les bâtiments de l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre de l'appel d'offres public 22-19535.

CONTENU

CONTEXTE

En octobre 2022, l'appel d'offres public n° 22-19535 a été lancé pour les services d'installations, désinstallations, réparations et entretiens de décorations lumineuses pour les artères principales et bâtiments de l'arrondissement de LaSalle, pour un contrat de trois (3) ans avec option de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'une année chacune, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus aux clauses du contrat.
En raison d'un avis de faillite et de la relation d'affaires avec le Groupe Artea inc., nous n'avons plus l'assurance que les exigences contractuelles pourront être satisfaites dans les délais prescrits au contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 22 20 0338- Adoptée le 11 octobre 2022 : D'autoriser une dépense maximale de 289 992,24 $ taxes incluses (contrat : 241 660,20 $ + contingences : 48 332,04 $) pour les services d'installation, de désinstallation et d'entretien de décorations lumineuses pour les artères principales et les bâtiments de l'arrondissement de LaSalle, et d'accorder à Groupe Artea Inc., le contrat de l'appel d'offres public numéro 22-19535 à cette fin, pour une période de trois ans avec deux options de renouvellement d'une année chacune, au prix de sa soumission, soit au prix total de 241 660,20 $ taxes incluses, conformément au cahier des charges (GDD 1220269007).
CA25 20 0140 - 7 avril 2025 Exercer l'année d'option prévue à l'appel d'offres public 22-19535 octroyé à Groupe Artea Inc. pour les services d'installation, de désinstallation et d'entretien de décorations lumineuses pour les artères principales et les bâtiments de l'arrondissement de LaSalle au montant maximal de 139 515,60 $ taxes incluses (contrat : 116 263,00 $ + contingences : 23 252,60 $).

CA26 20 0022 - 2 février 2026 Exercer l'option de renouvellement de contrat pour une période additionnelle d'un an tel que prévu au contrat octroyé à Groupe Artea Inc. pour les services d'installation et d'entretien de décorations lumineuses pour les artères principales et les bâtiments de l'arrondissement de LaSalle au montant maximal de 145 097,22 $ (contrat : 120 914,34 $ + contingence : 24 182, 88 $)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à résilier le contrat octroyé au Groupe Artea Inc. pour les services d'installation, de désinstallation et d'entretien de décorations lumineuses pour les artères principales et les bâtiments de l'arrondissement de LaSalle. La ville conclut que le bris de communication avec le Groupe Artea Inc. ne satisfait pas le délai prescrits au contrat.

JUSTIFICATION

Le contrat octroyé consistait à installation, désinstallation et d'entretien de décorations lumineuses pour les artères principales et les bâtiments de l'arrondissement de LaSalle. Le 8 septembre 2026, un courriel a été transmis au fournisseur afin d'obtenir une confirmation de sa disponibilité pour l'installation des décorations en novembre 2026 conformément au contrat AO22-19535 et au devis 25-0097.

Le 9 septembre 2026 un second courriel lui a été transmis afin de solliciter une rencontre pour discuté de l'augmentation contractuelle de 4%.

Le 6 octobre 2026 une nouvelle relance a été effectuée afin de vérifier si le Groupe Artea Inc. était en mesure d'honorer ses engagements contractuels.

À ce jour, l'arrondissement n'a reçu aucune réponse à ces communications. Cette absence de confirmation compromet la planification des travaux d'installation des décorations lumineuses pour la saison des fêtes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Étant donné la nature contractuelle du présent dossier, Montréal 2030 ne s'applique pas.

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la résiliation de ce contrat n'est pas entérinée, la ville pourrait ne pas pouvoir récupérer les décorations qui lui appartiennent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résiliation du contrat en novembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Viorica ZAUER, LaSalle

Lecture :

Viorica ZAUER, 22 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lamia FERKOUNE
agent(e) technique en architecture

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-06

Maud F FILLION
chef(fe) de division - voirie et parcs en arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.04

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1267475014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'autorisation d'accorder une contribution financière de 1 000 $ à l'Association de soccer mineur de LaSalle inc. dans le cadre du programme de soutien à la participation aux évènements hors territoire laSallois pour un événement s'étant déroulé du 8 au 12 octobre 2026.

D'entériner l'autorisation d'accorder une contribution financière de 1 000 $ à l'Association de soccer mineur de LaSalle inc. dans le cadre du programme de soutien à la participation aux événements hors territoire laSallois pour un événement s'étant déroulé du 8 au 12 octobre 2026.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-27 13:06

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1267475014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'autorisation d'accorder une contribution financière de 1 000 $ à l'Association de soccer mineur de LaSalle inc. dans le cadre du programme de soutien à la participation aux évènements hors territoire laSallois pour un événement s'étant déroulé du 8 au 12 octobre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

L'association du soccer mineur de LaSalle, organisme reconnu dans la catégorie associé, a déposé une demande de contribution financière à l'arrondissement de LaSalle pour un groupe de 18 athlètes participant au Championnat canadien amateur féminin, à Ottawa, du 8 au 12 octobre 2026.
Le CS LaSalle a réalisé un exploit important en 2026. Son équipe féminine a :

- remporté la Ligue 2 Québec féminine;
- obtenu sa promotion en Ligue 1 Québec;
- décroché sa qualification pour le Trophée Jubilee, le championnat canadien amateur féminin;
- participé pour la première fois de son histoire aux Championnats nationaux de Canada Soccer.

En 2026, le CS LaSalle féminin a terminé au sommet de la Ligue 2 Québec féminine avec :

- 17 points en 8 matchs;
- 5 victoires, 2 matchs nuls et 1 défaite;
- 14 buts marqués et 8 accordés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Au championnat canadien le CS LaSalle a été placé dans le groupe B du Trophée Jubilee 2026 avec :

- Gloucester Hornets SC (Ontario);
- Northwest United / St. Albert Impact (Alberta).

Les athlètes qui représentent l'équipe féminine de la ligue 2 au championnat sont:

- Yasmine Biskri
- Ashley Burdick
- Kayla Burdick
- Kayla Coulombe
- Héloïse D'Anjou
- Élizabeth Di Pietrantonio
- Anna Maria Di Primio
- Emily Douris-Blondin
- Rosalie Girouard
- Emma Liagridonis
- Sophia Liagridonis
- Zayneb Louardi
- Meilina Lynch
- Shanie Marion
- Allie Martin
- Brianna Pinazza
- Clémence Roy
- Maya Yigit

JUSTIFICATION

Ce type de contribution, est disponible pour les organismes laSallois, qui rencontrent les critères d'éligibilité au programme Soutien à la participation aux événements hors territoire LaSallois.
Les frais de séjour (transport, inscriptions, hébergement et repas) sont estimés environ à 14 000 $ pour les 18 athlètes, les 6 entraîneurs et la gérante de l'équipe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, l'association de soccer mineur de LaSalle est admissible à une aide financière de 1 000 $, taxes incluses lorsque applicables. Cette contribution est accordée en vertu du volet « Soutien à la participation aux événements hors territoire lasallois », selon le critère « Zone 1 (Ontario) : participation d'un groupe de huit personnes ou plus ».
Clé comptable: 301731-07189-61900-016491-000000-015105

La contribution financière de 1 000 $ sera versée aux athlètes ci haut mentionnées, par l'entremise de l'Association de soccer mineur de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

De par la nature du dossier, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

TEST CLIMAT

N/A

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la contribution financière de l'arrondissement, le prix à payer pour les frais de séjour sera plus élevé pour les athlètes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

L'organisme est reconnu au statut associé selon la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine ABEL
Agente de developpement d'activites culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-19

Pierre-Maxime CÔTÉ
chef(fe) de division - sports, loisirs et developpement social en arrondissement

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.05

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1265480013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 400 $ à la Corporation l'Espoir et au Club d'âge d'or "Falchi de LaSalle" inc., afin de souligner leur 50e anniversaire de fondation.

D'accorder une contribution financière de 400 $ à chacun des deux organismes reconnus, soit La Corporation l'Espoir et le club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc., afin de souligner leur 50e anniversaire de fondation.
D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-27 13:28

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265480013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 400 $ à la Corporation l'Espoir et au Club d'âge d'or "Falchi de LaSalle" inc., afin de souligner leur 50e anniversaire de fondation.

CONTENU

CONTEXTE

La Corporation l'Espoir et le Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. ont indiqué respectivement à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social l'organisation d'une soirée afin de souligner leur 50ème anniversaire de fondation. Pour le club d'âge d'or Falchi, cela se tiendra le 14 novembre 2026 tandis que pour la Corporation l'Espoir, ce sera le 20 novembre 2026. Dans le cadre de sa politique de reconnaissance des organismes, l'arrondissement alloue des montants balisés selon le nombre d'années d'existence, pour ce cas précis, il s'agit d'un montant de
400 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Souligner le 50e anniversaire d'existence des deux organismes reconnus suivants: La Corporation l'Espoir et le club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. et de leur accorder respectivement une contribution financière de 400 $. A cet effet, la signature du livre d'or de l'arrondissement sera également réalisée en présence des élus du conseil d'arrondissement et des représentants des organismes concernés.

JUSTIFICATION

Corporation l'Espoir et le club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. sont deux organismes reconnus associés par l'arrondissement et des acteurs importants dans la communauté laSalloise à travers la pertinence des activités offertes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 400 $ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes et va se décliner ainsi:

Nom des organismes reconnus	Montant accordé
Corporation l'Espoir	400 $
Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc.	400$
Total	800$

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

N/A

TEST CLIMAT

N/A

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une publication sera faite dans certains canaux de communication de l'arrondissement afin de souligner ces anniversaires.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Souleymane GUEYE
Agent de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-18

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - développement social et événements publics

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.06

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1267475013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières pour un montant total de 26 610 $ à cinq organismes sportifs éligibles dans le cadre du programme d'assistance à l'excellence sportive, pour l'année 2026.

D'accorder des contributions financières pour un montant total de 26 610 $ à cinq organismes sportifs éligibles dans le cadre du programme d'assistance à l'excellence sportive, pour l'année 2026, selon la répartition suivante;

Organismes sportifs	Montant
Association de soccer mineur de LaSalle inc.	11 500 $
Club Jeune Aire LaSalle	2 750 $
Club de Lutte LaSalle	3 000 $
Les Kilomaîtres LaSalle	4 500 $
Ligue mineure de baseball LaSalle	4 860 $

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-27 13:05

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1267475013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières pour un montant total de 26 610 $ à cinq organismes sportifs éligibles dans le cadre du programme d'assistance à l'excellence sportive, pour l'année 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme d'assistance à l'excellence sportive est un programme de soutien financier dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle (article 6.1).
Il a été revu et révisé en 2026 afin qu'un maximum d'organismes puissent y avoir accès cette année.

L'arrondissement compte sur son territoire plusieurs organismes sportifs engagés dans le développement de l'excellence sportive. Par ce programme, l'arrondissement reconnaît que le soutien à l'excellence n'est pas un privilège, mais plutôt un continuum, une équité en soi.

Suite à l'analyse des demandes reçues pour l'année 2026, la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) souhaite accorder des contributions financières dans le cadre du programme d'assistance à l'excellence sportive aux organismes suivants, qui sont reconnus par l'arrondissement dans la catégorie associé :

- Association de soccer mineur de LaSalle inc.
- Club Jeune Aire LaSalle
- Club de lutte de LaSalle
- Les Kilomaîtres LaSalle
- Ligue mineure de baseball LaSalle

Les détail des montants des contributions financières seront détaillés dans la partie "Aspects financiers".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 200511 (1257817024) : Accorder des contributions financières à huit organismes sportifs éligibles au programme d'assistance à l'excellence sportive pour l'année 2025.

DESCRIPTION

Les objectifs, les principes directeurs et les critères généraux du programme d'assistance à

l'excellence sportive sont les suivants :

Les objectifs du programme :

- Aider les athlètes laSallois à progresser à un niveau supérieur;
- Maintenir le soutien à l'excellence sportive;
- Promouvoir les bienfaits du sport de compétition dans la collectivité laSalloise.

Les principes directeurs du programme :

- La continuité et la qualité de l'encadrement offert.
- Le haut niveau de compétition évalué par :

  a) Le classement de l'association au sein de sa fédération.

  b) Le classement des athlètes.

  c) La participation aux compétitions, tournois ou séries de niveaux régional, provincial ou national.

Les critères généraux

Les organismes auxquels l'arrondissement accorde un soutien au développement de l'excellence sportive doivent satisfaire à tous les critères suivants :

· Avoir un entraîneur approuvé par la fédération concernée.

· Démontrer la planification d'une relève active au sein de l'organisation.

· Avoir des athlètes ou des équipes, se classant au niveau régional, provincial ou national

· Les équipes sportives et les athlètes doivent être sous la gouverne d'un organisme local reconnu en vertu de la présente politique.

Montant du soutien financier			
Volet 1 : Montant maximal par niveau de compétition · Niveau régional : 1 250$ o Individuel (par athlète) : 250$ par athlète · Niveau provincial : 2 500$ o Individuel (par athlète) : 500$ par athlète · Niveau national : 5 000$ o Individuel (par athlète) : 1 000$ par athlète			

Volet 2 : Montant maximal pour le soutien aux équipes pré-professionnelle

Le montant maximal par organisme pour le volet 2 est de 9 000$. Ce montant s'additionne à la demande du volet 1, le cas échéant.

JUSTIFICATION

L'arrondissement reconnaît l'importance de soutenir les clubs sportifs dans le développement d'athlètes et d'équipes de haut niveau, et d'encourager la relève de niveau élite au sein de leurs organisations afin de s'assurer une pérennité en matière d'excellence sportive.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La clé comptable pour le programme d'assistance à l'excellence sportive est : 301731-07189-61900-016491-000000-015108

Organismes éligibles	**Volets**	**Montants**
Association de soccer mineur de LaSalle inc.	Volet 1	2500 $
Association de soccer mineur de LaSalle inc.	Volet 2	9000 $
Club Jeune Aire LaSalle	Volet 1	2750 $
Club de lutte de LaSalle	Volet 1	3000 $
Les Kilomaîtres LaSalle	Volet 1	4500$
Ligue mineure de baseball LaSalle	Volet 2	4860$
TOTAL		**26 610 $**

MONTRÉAL 2030

De par la nature du dossier, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

TEST CLIMAT

N/A

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme constitue un levier important pour favoriser l’excellence sportive sur le territoire, en donnant aux organismes les moyens de soutenir adéquatement leurs athlètes et leurs équipes dans leur cheminement vers les niveaux provincial et national. Cette aide financière contribue à réduire les coûts importants liés notamment à la participation à des compétitions provinciales et nationales ainsi qu’à l’encadrement par des entraîneurs spécialisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l’Office québécois de la langue française.
Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l’ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les

responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine ABEL
Agente de developpement d'activites culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-19

Pierre-Maxime CÔTÉ
chef(fe) de division - sports, loisirs et developpement social en arrondissement

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.07

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1265480014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 180 $ à l'Organisation Sociale Caraïbe de Montréal pour un soutien à la réalisation de la célébration de leur 49e anniversaire qui aura lieu le 14 novembre 2026 au 7401 boulevard Newman.

D'accorder une contribution financière de 180 $ à l'Organisation Sociale Caraïbe de Montréal pour un soutien à la réalisation de la célébration de leur 49e anniversaire qui aura lieu le 14 novembre 2026 au 7401 boulevard Newman.
D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-27 13:27

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265480014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 180 $ à l'Organisation Sociale Caraïbe de Montréal pour un soutien à la réalisation de la célébration de leur 49e anniversaire qui aura lieu le 14 novembre 2026 au 7401 boulevard Newman.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Montreal Caribbean Social Organization a déposé à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social une demande de contribution financière pour la réalisation de leur magazine souvenir de leur souper annuel célébrant leur 49è anniversaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'organisme Montreal Caribbean Social Organization organise un souper pour souligner son 49e anniversaire, qui se tiendra le 14 novembre 2026 au 7401 boulevard Newman. Dans le cadre de cet événement, l'organisme produira un livret souvenir destiné aux participants. La contribution financière de 180 $ permettra de soutenir l'organisation et la réalisation de cette activité.

JUSTIFICATION

L'organisme Montreal Caribbean Social Organization est un organisme reconnu comme partenaire en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une contribution de 180 $, toutes taxes incluses si applicables, sera octroyée pour soutenir la réalisation d'une activité. Cette somme provient du budget du conseil de l'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

N/A

TEST CLIMAT

N/A

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-10-21

Souleymane GUEYE
Agent de développement communautaire

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - développement social et événements publics

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.08

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1265480015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 925 $ à l'Organisation Familiale des besoins spéciaux de Montréal dans le cadre du programme de soutien financier aux événements publics laSallois.

D'accorder une contribution financière de 1 925 $ à l'Organisation Familiale des besoins spéciaux de Montréal dans le cadre du programme de soutien financier aux événements publics laSallois.
D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-27 13:06

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265480015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 925 $ à l'Organisation Familiale des besoins spéciaux de Montréal dans le cadre du programme de soutien financier aux événements publics laSallois.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme de soutien financier aux événements laSallois permet de mieux soutenir les événements laSallois ouverts au public, en se dotant de balises claires pour un traitement équitable des demandes de soutien financier.
L'organisation familiale des besoins spéciaux de Montréal a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, loisirs et du développement social de l'arrondissement de LaSalle pour la tenue de son événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0510 - D'entériner la décision d'accorder une contribution financière pour un total de 6 134 $ répartie entre les organismes suivants pour la tenue de leur événement public et festif de fin d'année les 6 et 7 décembre 2025 : La Table de Développement Social de LaSalle pour un montant de 4 000 $;et L'Organisation familiale des Besoins Spéciaux de Montréal pour un montant de 2 134 $.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 1 925 $ à l'organisation familiale des besoins spéciaux de Montréal dans le cadre du programme de soutien financier aux événements publics laSallois.
L'événement se tiendra le 6 décembre 2026 au Restaurant Bocci, il s'agit d'une fête inclusive pour offrir des cadeaux de Noël et qui ciblera entre autres les enfants avec des besoins spécifiques mais tout de même ouverte à tous dans un souci de sensibilisation à la mission de l'organisme

JUSTIFICATION

Cette demande répond aux critères du programme de soutien financier aux événements laSallois qui est en cohérence avec le plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle et ses orientations, entre autres l'orientation 3 (une communauté solidaire, équitable et inclusive) visant à favoriser des événements accessibles et inclusifs et à générer des retombées positives sur la qualité de vie des LaSallois et LaSalloises.
À la suite de l'analyse de la demande par le comité, la subvention proposée respecte le

maximum admissible fixé à 70 % du budget des événements proposés selon les critères d'évaluation du programme de soutien financier aux événements laSallois. De plus, il est entièrement assumé par le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

L'organisme est reconnu en tant qu'associé par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Organisme	Montant accordé
l'organisation familiale des besoins spéciaux de Montréal	1 925$

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

N/A

TEST CLIMAT

N/A

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Souleymane GUEYE
Agent de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-22

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - développement social et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.09

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1261526011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 200 $ à L'Association des artistes de LaSalle inc. pour le "Prix du public Nancy Blanchet", décerné dans le cadre du "Salon d'automne 2026" qui se tiendra à la galerie Les Trois C du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, du 12 au 23 novembre 2026.

Accorder une contribution financière de 200 $ à L'Association des artistes de LaSalle inc. pour le "Prix du public Nancy Blanchet", décerné dans le cadre du Salon d'automne 2026 qui se tiendra à la galerie Les Trois C du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux du 12 au 23 novembre 2026.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-27 12:51

Signataire : Steve BARKLEY

_____

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1261526011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 200 $ à L'Association des artistes de LaSalle inc. pour le "Prix du public Nancy Blanchet", décerné dans le cadre du "Salon d'automne 2026" qui se tiendra à la galerie Les Trois C du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, du 12 au 23 novembre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à attribuer un montant de 200 $, taxes incluses, pour le "Prix du public Nancy Blanchet" décerné dans le cadre du salon d'automne 2026 de L'Association des artistes de LaSalle inc. qui se tiendra à la Galerie des Trois C du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux situé au 7644, rue Édouard, LaSalle du 12 au 23 novembre 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0469 - (1252484031) **-** 17 novembre 2025 : Accorder une contribution financière de 200 $, taxes incluses, à L'Association des artistes de LaSalle inc. pour le "Prix du public Nancy Blanchet", décerné dans le cadre du Salon d'automne 2025 qui se tiendra à la galerie Les Trois C du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux du 12 au 27 novembre 2025.

CA24 20 0503 - (1242484056) - 11 décembre 2024 : Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 200 $, toutes taxes incluses, à L'Association des artistes de LaSalle inc.pour le Prix du public Nancy Blanchet.

DESCRIPTION

Le "Prix du public Nancy Blanchet", qui suscite une grande participation enthousiaste de la part du public, sera présenté lors du vernissage le jeudi 12 novembre 2026.
Les personnes qui auront visité l'exposition seront invitées à voter pour leur œuvre préférée. Des coupons de participation seront disponibles jusqu'à la fin de l'exposition, soit le lundi 23 novembre 2026 à l'entrée de la Galerie Les Trois C au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux. Une bourse de 200,00 $ sera offerte à l'artiste dont l'oeuvre aura obtenue le plus grand nombre de votes.

JUSTIFICATION

L'Association des artistes de LaSalle inc. est un organisme reconnu dans la catégorie associé de la politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

Cet événement est en cohérence avec les objectifs du plan stratégique 2023 -2030 de l'arrondissement de LaSalle :

- L'orientation 2.3. : un milieu de vis distinctif, attrayant et prospère;
- L'orientation 3.1 et 3.2 : une communauté solidaire, équitable et inclusive.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 200 $, taxes incluses, est financée par le budget du conseil d'arrondissement - contribution à d'autres organismes.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

TEST CLIMAT

N/A

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Jeudi 12 novembre 2026 - 17h00 à 19h00 : Vernissage et lancement du concours
Du 12 au 23 novembre 2026 : exposition des oeuvres d'automne dans la Galerie Les Trois C (Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux situé au 7644, rue Édouard, LaSalle)
24 novembre 2026 : Remise du "Prix du public Nancy Blanchet" par l'Association des organismes de LaSalle.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme ne figure pas sur la liste des entreprises non conforme au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.
L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael BENOIT
Agent développement culturel

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-24

Alain P POIRIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.10

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1268891019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 833 $ aux Cadets de l'Air de LaSalle Escadron 796 pour l'organisation d'un défilé et cérémonie commémorative du Jour du Souvenir le dimanche 8 novembre 2026.

D'accorder une contribution financière de 833 $ aux Cadets de l'Air de LaSalle, Escadron 796 pour l'organisation d'un défilé et cérémonie commémorative du Jour du Souvenir le dimanche 8 novembre 2026.
D'autoriser un défilé des membres de la Légion Royale Canadienne et des cadets de l'Air :
La parade empruntera les rues Bouvier et Jacqueline-Sicotte pour se rendre au parc Leta-Graydon.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-27 12:33

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1268891019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 833 $ aux Cadets de l'Air de LaSalle Escadron 796 pour l'organisation d'un défilé et cérémonie commémorative du Jour du Souvenir le dimanche 8 novembre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis de nombreuses années, dans le cadre des activités de la Journée du Souvenir, la Légion royale canadienne, filiale 212, organisait une cérémonie commémorative à l'ancienne Légion située au 7771, rue Bouvier.
Cette année, les cadets de l'air de LaSalle, Escadron 796, prendront en charge l'organisation de la parade, qui empruntera les rues Bouvier et Jacqueline-Sicotte pour se rendre au parc Leta-Graydon, où se trouve le cénotaphe dédié aux anciens combattants canadiens.

La cérémonie débutera à 11 h et sera suivie du dépôt de couronnes, d'une bénédiction et de quelques allocutions. Afin d'assurer la sécurité des participants, la rue Bouvier sera fermée temporairement à la circulation automobile pour la durée de l'événement, et le parcours sera encadré par les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

À cette occasion, l'arrondissement fournira une couronne commémorative qui sera déposée par la mairesse au pied du cénotaphe en hommage aux anciens combattants canadiens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0465 (1197551035) - 9 octobre 2019 : D'autoriser la Légion royale canadienne, filiale 212, à tenir une parade le dimanche 3 novembre 2019 dans la rue Bouvier qui sera fermée à cette occasion.
CA18 20 0445 (1186818086) - 2 octobre 2018 : D'autoriser la Légion royale canadienne, filiale 212, à tenir une parade le dimanche 4 novembre 2018 dans la rue Bouvier qui sera fermée à cette occasion.

DESCRIPTION

Les Cadets de l'air de LaSalle, Escadron 796, prendront en charge l'organisation du défilé du Jour du Souvenir, avec l'appui de la Légion royale canadienne (filiale provinciale), qui accompagne cette première édition sur le territoire de LaSalle.

Le défilé empruntera les rues Bouvier et Jacqueline-Sicotte pour se rendre au parc Leta-

Graydon, où se trouve le cénotaphe dédié aux anciens combattants canadiens. La cérémonie débutera à 11 h et sera suivie du dépôt de couronnes, d'une bénédiction ainsi que de quelques allocutions commémoratives.

Afin d'assurer la sécurité des participants, la rue Bouvier sera fermée temporairement à la circulation automobile pendant l'événement, et le parcours sera encadré par les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

À cette occasion, l'arrondissement est invité à fournir une couronne commémorative qui serait déposée par la mairesse au pied du cénotaphe en hommage aux femmes et aux hommes qui ont servi le Canada. La mairesse sera également invitée à participer au défilé et à recevoir symboliquement le premier coquelicot remis à LaSalle dans le cadre de la campagne annuelle du Coquelicot.

Depuis plusieurs années, de nombreux résidents demandent à l'organisme où se procurer un coquelicot durant le mois de novembre. L'activité répondra à cet intérêt tout en permettant aux citoyens de démontrer leur reconnaissance envers les vétérans et de rendre hommage à celles et ceux qui ont servi leur pays.

Les retombées de cette initiative seront importantes pour la communauté. Elle permettra notamment de renouer avec une tradition qui existait autrefois à LaSalle, de sensibiliser les jeunes à l'importance du devoir de mémoire, de rassembler les citoyens autour d'un hommage collectif à nos anciens combattants et d'accueillir des invités de marque qui déposeront une couronne afin d'honorer la mémoire des disparus.

JUSTIFICATION

Cette demande s'inscrit pleinement dans les objectifs du Programme de soutien financier aux événements laSallois et est en cohérence avec le Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle. Plus particulièrement, elle contribue à l'orientation 3, *« Une communauté solidaire, équitable et inclusive »* , qui vise à soutenir des événements accessibles et rassembleurs générant des retombées positives pour la qualité de vie des citoyens et citoyennes de LaSalle. En favorisant la participation citoyenne, le devoir de mémoire et le rassemblement de la communauté autour d'une commémoration significative, cette initiative contribue également à renforcer le sentiment d'appartenance à LaSalle. Elle permet de réunir résidents, organismes locaux, jeunes et vétérans autour de valeurs communes de respect, de reconnaissance et de solidarité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À la suite de l'analyse de la demande par le comité, la subvention proposée est de 833 $ respectant le maximum admissible fixé à 70 % du budget de l'événement selon les critères d'évaluation du programme de soutien financier aux événements laSallois, de plus elle est entièrement assumée par le budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social. De plus, les frais associés à l'achat de la couronne commémorative, évalués à 225 $, seront assumés par le budget de la Direction de l'arrondissement.

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

Le dossier présenté atteint les résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.
L'organisme a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle, l'organisme ci-dessus mentionné est reconnu à titre d'organisme associé par l'Arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien,développement social et événements publics

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-18

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - DSÉP

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1262484022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de l'arrondisssement de LaSalle pour l'année 2027.

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de LaSalle aux dates suivantes pour l'année 2027 :

Lundi 1er février;
Lundi 1er mars;
Lundi 5 avril;
Lundi 3 mai;
Lundi 7 juin;
Lundi 5 juillet;
Lundi 2 août;
Lundi 13 septembre;
Lundi 4 octobre;
Lundi 1er novembre;
Lundi 6 décembre.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-27 12:52

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1262484022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de l'arrondisssement de LaSalle pour l'année 2027.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 2 du Règlement LAS-0005 le calendrier des séances est fixé annuellement par résolution du conseil d'arrondissement et communiqué par avis public. Les séances ont lieu à dix-neuf heures (19 h), à l'endroit désigné par résolution du conseil.
En vertu de l'article 17 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil d'un arrondissement doit tenir au moins dix séances ordinaires par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 20 0003 - (1252484043) - Amendement de la résolution CA25 20 0515 - Modification des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de l'année 2026
CA25 20 0515 - (1258863010) - Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de LaSalle pour l'année 2026
CA24 20 0481 - Calendrier 2025
CA23 20 0409 - Calendrier 2024

DESCRIPTION

Il est proposé de fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement de LaSalle aux dates suivantes pour l'année 2027 :
Lundi 1er février;
Lundi 1er mars;
Lundi 5 avril;
Lundi 3 mai;
Lundi 7 juin;
Lundi 5 juillet;
Lundi 2 août;
Lundi 13 septembre;
Lundi 4 octobre;
Lundi 1er novembre;
Lundi 6 décembre.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-10-26

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les citoyens et greffe

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.02

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1268797005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2026-2027.

D'accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2026-2027 d'une valeur de 7 172,55$.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-27 13:04

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1268797005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2026-2027.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement permet l'utilisation gratuite de la patinoire de l'aréna Jacques Lemaire pour un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle depuis plusieurs années. L'horaire 2026-2027 sera les vendredis entre 13 h et 14 h 30, du 18 septembre 2026 au 31 mai 2027

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0393 (1258797002) - 9 septembre 2025 :D'accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2025-2026 d'une valeur de 6 846$.
CA24 20 0351 (12484200028) - 9 septembre 2024: D'accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2024-2025 d'une valeur de 5 785,50 $

CA23 20 0367 (1237817017) - 10 octobre 2023: D'accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2023-2024 d'une valeur de 7 047$,

DESCRIPTION

Accorder gratuitement le permis saisonnier 2026-2027 de hockey à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques Lemaire

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle croit à l'importance d'offrir des possibilités d'activités physiques et sociales à ses employés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de location régulier est de 135,00 $/heure (taxes incluses) en automne et d'environ 138 $ en hiver (augmentation de 2% du tarif). Le montant non perçu s'élèvera approximativement à 7172,55 $. Les heures d'utilisation demandées n'entraînent aucun frais supplémentaires de surveillance ou d'entretien.

Estimation des coûts du permis				
Horaire	Taux horaire	Automne 2025	Nbr de semaine	Total
Vendredi 13h à 14h30	135,00 $	du 18 sept au 18 décembre	14	2 835,00 $
Horaire	Taux horaire	hiver 2026	Nbr de semaine	Total
Vendredi 13h à 14h30	138 $	du 8 janvier au 28 mai	21	4 338 $
Grand total				7 172,55 $

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas en raison de la nature du dossier.

TEST CLIMAT

N/A

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La décision favorable permet un accès à l'aréna pour la pratique d'activité physique par les employés de l'arrondissement..
De plus elle est en adéquation avec l'axe d'intervention 1.1 de la planification stratégique 2026-2030 'Promouvoir l'arrondissement comme employeur de choix'.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ibrahima SYLLA
regisseur(-euse)

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-19

Pierre-Maxime CÔTÉ
Chef de section - Loisir et communauté

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.03

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1265459087

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Marché Chauhan à installer un chapiteau sur le stationnement privé de l'établissement situé au 1741, avenue Dollard, afin de tenir une activité commerciale à l'occasion de la fête du Diwali, du 6 au 8 novembre 2026.

D'autoriser Marché Chauhan à installer un chapiteau sur le stationnement privé de l'établissement situé au 1741, avenue Dollard, afin de tenir une activité commerciale à l'occasion de la fête du Diwali, du 6 au 8 novembre 2026.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-27 17:07

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265459087

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Marché Chauhan à installer un chapiteau sur le stationnement privé de l'établissement situé au 1741, avenue Dollard, afin de tenir une activité commerciale à l'occasion de la fête du Diwali, du 6 au 8 novembre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a reçu une demande le 15 octobre 2026 pour autoriser Marché Chauhan à installer un chapiteau sur le stationnement privé de l'établissement, situé au 1741, avenue Dollard à LaSalle, afin de tenir une activité commerciale à l'occasion du Diwali, du 6 au 8 novembre 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0452 - (1248863013) - Vente sur le stationnement du Marché Chauman Brothers à l'occasion de la fête Diwali

DESCRIPTION

La demande est accompagnée des documents suivants :

- Autorisation signée par le propriétaire de l'immeuble pour l'événement sur sa propriété
- Procuration signée du propriétaire de l'immeuble permettant de faire cette demande d'autorisation auprès de l'arrondissement
- Plan d'aménagement montrant l'emplacement du chapiteau
- Preuve que la demande d'événement spécial a été faite au Service de sécurité incendie de Montréal

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Genevieve ROBITAILLE
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-22

Pascal LAVOIE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.04

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1265459088

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Supermarché Punjabi à installer un chapiteau sur le stationnement privé de l'établissement situé au 1675, avenue Dollard, afin de tenir une activité commerciale à l'occasion de la fête du Diwali, du 6 au 8 novembre 2026.

D'autoriser Supermarché Punjabi à installer un chapiteau sur le stationnement privé de l'établissement situé au 1675, avenue Dollard, afin de tenir une activité commerciale à l'occasion de la fête de Diwali, du 6 au 8 novembre 2026.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-27 17:07

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265459088

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Supermarché Punjabi à installer un chapiteau sur le stationnement privé de l'établissement situé au 1675, avenue Dollard, afin de tenir une activité commerciale à l'occasion de la fête du Diwali, du 6 au 8 novembre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a reçu une demande le 15 octobre 2026 pour autoriser Supermarché Chauhan à installer un chapiteau sur le stationnement privé de l'établissement, situé au 1675, avenue Dollard à LaSalle, afin de tenir une activité commerciale à l'occasion du Diwali, du 6 au 8 novembre 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le « Diwali Retail Event » est un événement de vente au détail organisé par Supermarché Punjabi, situé au 1675, avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle, à Montréal. L'objectif de cet événement est de proposer aux clients et aux résidents du quartier une variété de décorations de Diwali, d'articles ménagers et de produits pour la maison.

Les activités seront exclusivement consacrées à la présentation et à la vente au détail de ces produits.

Aucune préparation ni cuisson d'aliments ne sera effectuée dans le cadre de cet événement.

La demande est accompagnée des documents suivants :

- Autorisation signée par le propriétaire de l'immeuble pour l'événement sur sa propriété
- Procuration signée du propriétaire de l'immeuble vous permettant de faire cette demande d'autorisation auprès de l'arrondissement
- Plan d'aménagement montrant l'emplacement du chapiteau
- Preuve que la demande d'événement spécial a été faite au Service de sécurité incendie de Montréal

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Genevieve ROBITAILLE
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-22

Pascal LAVOIE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.05

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1263035012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 septembre au 20 octobre 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2026.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 septembre au 20 octobre 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2026.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-27 17:08

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1263035012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 septembre au 20 octobre 2026 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.
Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 26 20 0373 (1263035011) - La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 25 août au 20 septembre 2026, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2026

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 septembre au 20 octobre 2026, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2026 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-22

Cristina COPIL
Cheffe de division ressources financières

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.02

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1263035009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement numéro LAS-0174 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2027.

D'adopter le règlement numéro LAS-0174 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2027.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-27 13:07

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1263035009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement numéro LAS-0174 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2027.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut établir une tarification destinée à financer en tout ou en partie les biens, services et activités rendus à la population.
La tarification en question est révisée annuellement et un règlement de remplacement est adopté avant le début de chaque exercice financier.

Le règlement, qui sera en vigueur à partir du 1er janvier 2027, remplacera le règlement sur les tarifs de l'exercice financier 2026 (CA25 200517).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 200517 Adoption - règlement LAS-0173 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2026) de 0,0562 $ du 100 $ d'évaluation.

DESCRIPTION

La taxe relative aux services constitue une source de revenus locale mise en place dans le contexte de la réforme du financement des arrondissements et de la cession d'un espace fiscal. Elle vise à compenser la réduction des transferts centraux accordés par la Ville de Montréal aux arrondissements.

Pour l'exercice financier 2027, les revenus provenant de cette taxe permettront de financer environ 18 % des besoins financiers de l'arrondissement de LaSalle. Bien que significative, cette proportion demeure inférieure à la moyenne observée dans l'ensemble des arrondissements montréalais.

L'arrondissement de LaSalle maintient, pour une deuxième année consécutive, le taux de la taxe relative aux services à **0,0562 $ par 100 $ d'évaluation foncière**.

Le maintien de ce taux permet d'assurer l'équilibre budgétaire de l'arrondissement sans recourir à l'utilisation des surplus, tout en contribuant au financement des services municipaux offerts à la population.

Cette approche reflète la volonté de l'administration de limiter la pression fiscale exercée sur

les contribuables tout en préservant la qualité, l'accessibilité et la pérennité des services municipaux.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement permettra de percevoir les revenus prévus au budget 2027 et d'assurer le financement d'une partie des services offerts à la population.
Elle contribue également au maintien de l'équilibre budgétaire de l'arrondissement, tout en limitant le recours à d'autres sources de financement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les revenus générés par cette source de financement sont évalués à 9 188 700 $ pour l'exercice 2027.
Le taux de la taxe locale correspondant à ces revenus a été fixé par le Conseil d'arrondissement à 0,0562 $ du 100 $ d'évaluation.

Cette taxe sera imposée à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice 2027.

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le revenu découlant de cette taxe, l'arrondissement ne pourrait déposer un budget 2027 équilibré et serait obligé de réduire son offre de services à la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public de l'avis de motion : 16 octobre 2026
Avis de motion: 2 novembre 2026
Avis public de l'adoption du règlement : 20 novembre 2026
Adoption du règlement de taxation: 7 décembre 2026
Entrée en vigueur du règlement de taxation: 1er janvier 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur tout ou partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.
À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amine HAMZAOUI, Service des finances et de l’évaluation foncière
Guillaume LASNE, Service des finances et de l’évaluation foncière

Lecture :

Guillaume LASNE, 15 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-04

Cristina COPIL
Cheffe de division ressources financières, matérielles et informationnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.02

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1263035009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement numéro LAS-0174 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2027.

D'adopter le règlement numéro LAS-0174 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2027.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-27 13:07

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1263035009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement numéro LAS-0174 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2027.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut établir une tarification destinée à financer en tout ou en partie les biens, services et activités rendus à la population.
La tarification en question est révisée annuellement et un règlement de remplacement est adopté avant le début de chaque exercice financier.

Le règlement, qui sera en vigueur à partir du 1er janvier 2027, remplacera le règlement sur les tarifs de l'exercice financier 2026 (CA25 200517).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 200517 Adoption - règlement LAS-0173 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2026) de 0,0562 $ du 100 $ d'évaluation.

DESCRIPTION

La taxe relative aux services constitue une source de revenus locale mise en place dans le contexte de la réforme du financement des arrondissements et de la cession d'un espace fiscal. Elle vise à compenser la réduction des transferts centraux accordés par la Ville de Montréal aux arrondissements.

Pour l'exercice financier 2027, les revenus provenant de cette taxe permettront de financer environ 18 % des besoins financiers de l'arrondissement de LaSalle. Bien que significative, cette proportion demeure inférieure à la moyenne observée dans l'ensemble des arrondissements montréalais.

L'arrondissement de LaSalle maintient, pour une deuxième année consécutive, le taux de la taxe relative aux services à **0,0562 $ par 100 $ d'évaluation foncière**.

Le maintien de ce taux permet d'assurer l'équilibre budgétaire de l'arrondissement sans recourir à l'utilisation des surplus, tout en contribuant au financement des services municipaux offerts à la population.

Cette approche reflète la volonté de l'administration de limiter la pression fiscale exercée sur

les contribuables tout en préservant la qualité, l'accessibilité et la pérennité des services municipaux.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement permettra de percevoir les revenus prévus au budget 2027 et d'assurer le financement d'une partie des services offerts à la population.
Elle contribue également au maintien de l'équilibre budgétaire de l'arrondissement, tout en limitant le recours à d'autres sources de financement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les revenus générés par cette source de financement sont évalués à 9 188 700 $ pour l'exercice 2027.
Le taux de la taxe locale correspondant à ces revenus a été fixé par le Conseil d'arrondissement à 0,0562 $ du 100 $ d'évaluation.

Cette taxe sera imposée à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice 2027.

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le revenu découlant de cette taxe, l'arrondissement ne pourrait déposer un budget 2027 équilibré et serait obligé de réduire son offre de services à la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public de l'avis de motion : 16 octobre 2026
Avis de motion: 2 novembre 2026
Avis public de l'adoption du règlement : 20 novembre 2026
Adoption du règlement de taxation: 7 décembre 2026
Entrée en vigueur du règlement de taxation: 1er janvier 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur tout ou partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.
À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amine HAMZAOUI, Service des finances et de l’évaluation foncière
Guillaume LASNE, Service des finances et de l’évaluation foncière

Lecture :

Guillaume LASNE, 15 octobre 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-04

Cristina COPIL
Cheffe de division ressources financières, matérielles et informationnelle

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.03

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1265459085

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no LAS-0041, le projet de résolution (PP-31-1) visant à modifier la résolution PP-31 autorisant l'agrandissement du Cégep André-Laurendeau situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807) par l'ajout de classes temporaires, afin de régulariser certaines modifications apportées au projet lors de sa réalisation.

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble nº LAS-0041, le projet de résolution (PP-31-1) visant à modifier la résolution PP-31 autorisant l'agrandissement du Cégep André-Laurendeau situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807) par l'ajout de classes temporaires afin de régulariser les modifications apportées au projet lors de sa réalisation puisqu'il :

- Respecte les objectifs du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal;
- Propose une occupation compatible avec le milieu d'insertion et ne cause pas de préjudice sérieux au développement des terrains voisins;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie et de l'aménagement des lieux;
- Minimise les impacts négatifs sur la circulation;
- Minimise les impacts environnementaux;
- Maintient les objectifs poursuivis par la résolution PP-31 adoptée en 2024.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-27 17:07

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265459085

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble no LAS-0041, le projet de résolution (PP-31-1) visant à modifier la résolution PP-31 autorisant l'agrandissement du Cégep André-Laurendeau situé au 1111, rue Lapierre (lot 6 380 807) par l'ajout de classes temporaires, afin de régulariser certaines modifications apportées au projet lors de sa réalisation.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3003696137) a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de modifier la résolution PP-31 adoptée en 2024 relativement à l'agrandissement du Cégep André-Laurendeau par l'ajout de classes temporaires.

À la suite de l'approbation du PPCMOI et de l'émission des autorisations requises, le projet a été réalisé avec certaines modifications découlant de contraintes techniques découvertes durant les travaux. La présente demande vise donc à régulariser le projet tel que construit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

6 mai 2024 – CA24 20 0205 (1248403010) : Adoption - résolution PP-31 - agrandissement du Cégep André-Laurendeau
8 avril 2024 - CA24 20 0153 (1248403010) : Adoption - premier projet de résolution PP-31 - agrandissement du Cégep André-Laurendeau

DESCRIPTION

Le site visé par la demande correspond à la propriété du Cégep André-Laurendeau située au 1111, rue Lapierre. Le projet consiste en l'ajout d'un bâtiment modulaire de deux étages relié au bâtiment principal par un corridor de liaison afin de répondre aux besoins additionnels en espaces d'enseignement du cégep.
Les modifications apportées au projet résultent principalement de conditions imprévues découvertes lors des travaux d'excavation. La présence de blocs rocheux importants ainsi que la localisation de massifs souterrains de télécommunication et d'alimentation électrique dans l'emprise du projet ont nécessité une révision du système de fondation initialement approuvé. Les fondations sur pieux ont ainsi été remplacées par des fondations sur blocs de béton et une poutre structurale a été ajoutée afin d'assurer la protection des infrastructures existantes. Cette révision a notamment entraîné un léger déplacement du bâtiment vers l'aire

de stationnement ainsi qu'une légère augmentation de sa hauteur.

Les principales modifications apportées au projet entre les plans approuvés dans le cadre de la résolution PP-31 et le projet réalisé sont résumées au tableau suivant :

Élément	**Modification**
Fondations	Remplacement des fondations sur pieux par des fondations sur blocs de béton en raison des conditions de sol observées lors de l'excavation et de la présence d'infrastructures souterraines.
Structure	Ajout d'une poutre structurale afin de protéger les massifs de télécommunication et d'alimentation électrique existants.
Escalier d'issue	Relocalisation d'une cage d'escalier intérieure vers l'extérieur afin de compenser l'augmentation de superficie du corridor de liaison et de maintenir une superficie imperméable conforme à la réglementation.
Corridor de liaison	Remplacement par un modèle préfabriqué plus large que celui initialement approuvé.
Superficie du bâtiment	Réduction de la superficie du bâtiment modulaire afin de maintenir une superficie imperméable conforme aux limites réglementaires applicables.
Aménagement paysager	Légère augmentation de la superficie gazonnée découlant des travaux de fondation et du réaménagement du site.
Implantation	Déplacement du bâtiment d'environ 200 mm vers l'aire de stationnement afin de s'adapter au nouveau système de fondation.
Fenestration des classes	Retrait de deux fenêtres afin de respecter les exigences du Code de construction relatives aux baies non protégées.
Fenestration du corridor	Ajout de fenêtres dans le corridor de liaison afin d'améliorer la qualité et l'animation de cet espace de transition.
Hauteur du bâtiment	Légère augmentation de la hauteur attribuable à la modification des fondations et à l'ajout de la poutre structurale.
Revêtement extérieur	Remplacement de certains revêtements d'aluminium par un produit de qualité supérieure déjà utilisé sur les façades adjacentes du bâtiment.
Couleur du revêtement	Modification de la teinte du revêtement afin d'assurer une meilleure intégration architecturale au bâtiment existant.

Les modifications n'ont toutefois aucun impact sur la vocation du bâtiment, le nombre d'étages, la capacité d'accueil des locaux ou l'organisation générale du site. Elles résultent principalement de contraintes techniques rencontrées lors de la construction et visent à améliorer l'intégration et la fonctionnalité du projet. Le projet conserve les mêmes objectifs que ceux ayant justifié l'adoption de la résolution PP-31.

Toutefois, les dérogations faisant l'objet du présent amendement diffèrent de celles autorisées dans le cadre de la résolution PP-31 adoptée en 2024. À l'origine, une seule dérogation relative au nombre minimal de cases de stationnement avait été approuvée, le projet nécessitant alors 18 cases de stationnement. Or, à la suite de la réduction de la superficie du bâtiment réalisée en cours de construction, l'exigence réglementaire est désormais de 17 cases de stationnement. Par ailleurs, la relocalisation d'un escalier d'issue à l'extérieur du bâtiment a créé deux nouvelles non-conformités réglementaires. La première concerne les dispositions de l'article 5.6.3.1 relatives aux escaliers extérieurs. La seconde concerne l'article 6.4.1, disposition 12, qui autorise ce type d'escalier uniquement dans la cour arrière. Le présent PPCMOI vise donc à régulariser le projet tel que construit en autorisant ces trois dérogations.

Règlement de zonage nº 2098

- Nombre minimal de 17 cases de stationnement;
- Escalier extérieur situé à l'extérieur du corps du bâtiment alors que les dispositions de l'article 5.6.3.1 exigent qu'un tel escalier soit situé à l'intérieur du bâtiment et séparé de l'extérieur par une porte;
- Escalier extérieur empiétant dans une marge alors qu'un tel ouvrage est autorisé uniquement dans la cour arrière (art. 6.4.1, disposition 12).

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 octobre, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable majoritaire considérant que les modifications apportées au projet sont principalement attribuables à des contraintes techniques et à des conditions de chantier imprévues.
Le projet :

- respecte les objectifs du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal;
- propose une occupation compatible avec le milieu d'insertion et ne cause pas de préjudice sérieux au développement des terrains voisins;
- présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie et de l'aménagement des lieux;
- minimise les impacts négatifs sur la circulation;
- minimise les impacts environnementaux;
- maintient les objectifs poursuivis par la résolution PP-31 adoptée en 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du projet PP-31 à la séance du 2 novembre 2026
Avis public annonçant une consultation date à déterminer
Consultation publique le 25 novembre 2026
Adoption de la résolution PP-31 à la séance du 7 décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en amenagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-21

Pascal LAVOIE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.06

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1265459084

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de procéder au réaménagement de la cour avant et à l'ajout d'une cour anglaise en cour latérale au bâtiment situé au 45, avenue Strathyre (lot 1 929 662).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003685111), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de procéder à la modification de la cour avant et à l'ajout d'une cour anglaise au bâtiment situé au 45, avenue Strathyre (lot 1 929 662), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Maintient les caractéristiques volumétriques et architecturales du bâtiment;
- Prévoit des mesures visant à atténuer la visibilité des nouvelles interventions depuis le domaine public;
- Contribue à la bonification des aménagements paysagers et du couvert végétal du terrain;
- Assure une intégration harmonieuse au cadre bâti environnant.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-22 15:03

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265459084

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de procéder au réaménagement de la cour avant et à l'ajout d'une cour anglaise en cour latérale au bâtiment situé au 45, avenue Strathyre (lot 1 929 662).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (demande 3003685111) a été déposée le 30 juin 2026 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle afin d'effectuer des travaux de transformation au bâtiment situé au 45-47C, avenue Strathyre.
Les travaux visent principalement le réaménagement de la cour avant, l'aménagement d'une cour anglaise en cour latérale droite avec un aménagement paysager ainsi que la création d'une nouvelle ouverture dans le mur de fondation.

Le projet est assujetti au chapitre 25 « Secteurs et bâtiments patrimoniaux » du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables (PIIAD), puisqu'il comprend des travaux d'aménagement de la cour avant ainsi que la modification d'une caractéristique architecturale visible depuis la voie publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet vise un bâtiment résidentiel unifamilial construit en 1919 et situé sur l'avenue Strathyre, dans un secteur assujetti au chapitre 25 « Secteurs et bâtiments patrimoniaux » du Règlement relatif aux PIIAD. Le bâtiment présente plusieurs caractéristiques architecturales d'intérêt, notamment un parement de brique rouge, une toiture plate avec parapet, des galeries superposées ainsi qu'une ornementation sobre typique des bâtiments résidentiels de cette époque.

Les travaux proposés visent à réaménager la cour avant par la réfection des allées piétonnes, l'ajout de pavé de béton, l'amélioration des aménagements paysagers ainsi que l'aménagement d'un muret. Le projet comprend également la réfection du revêtement de l'aire de stationnement située en cour arrière ainsi que la plantation de nouveaux arbres contribuant à la bonification du couvert végétal du terrain.

Par ailleurs, une cour anglaise serait aménagée en cour latérale afin de permettre l'ajout d'un accès au sous-sol. Les travaux comprennent notamment l'aménagement d'un escalier extérieur, la création d'une ouverture dans le mur de fondation ainsi que l'installation d'une porte. Bien que ces interventions soient visibles depuis la voie publique en raison de la situation particulière du bâtiment sur un lot de coin, elles n'altèrent pas la composition architecturale du bâtiment ni la lecture de ses caractéristiques principales.

Afin d'en atténuer l'impact visuel depuis le domaine public, il est prévu d'aménager une clôture ainsi qu'une végétation dense aux abords de la cour anglaise. Ces éléments contribueront à atténuer la visibilité du nouvel aménagement depuis la voie publique et à assurer son intégration harmonieuse au cadre bâti et paysager environnant.

Considérant la nature des travaux projetés, lesquels visent principalement à améliorer la fonctionnalité de la propriété et à bonifier ses aménagements extérieurs, le projet contribue à la mise en valeur du site tout en préservant les principales caractéristiques architecturales du bâtiment. De plus, les interventions paysagères proposées participent à l'amélioration du cadre paysager et à l'intégration harmonieuse de la propriété dans son milieu d'insertion.

Dans l'ensemble, le projet s'inscrit en continuité avec les objectifs du chapitre 25 « Secteurs et bâtiments patrimoniaux » du Règlement relatif aux PIIAD visant la protection et la mise en valeur du cadre bâti ainsi que l'intégration harmonieuse des interventions au secteur.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 octobre 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- maintient les caractéristiques volumétriques et architecturales du bâtiment;
- prévoit des mesures visant à atténuer la visibilité des nouvelles interventions depuis le domaine public;
- contribue à la bonification des aménagements paysagers et du couvert végétal du terrain;
- assure une intégration harmonieuse au cadre bâti environnant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en amenagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-19

Pascal LAVOIE
Directeur

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.07

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1265459083

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de procéder au changement du matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 19-21, avenue Stirling (lot 1 929 769).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003628395), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de procéder au changement du matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique (remplacement du revêtement extérieur) du bâtiment situé au 19-21, avenue Stirling (lot 1 929 769), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- Tient compte des caractéristiques du milieu d'insertion en s'inspirant de parements métalliques déjà présents dans le secteur;
- Maintient les caractéristiques volumétriques du bâtiment;
- Propose un matériau de revêtement durable et de qualité;
- Assure une intégration harmonieuse au cadre bâti environnant;
- Préserve le caractère d'ensemble du secteur.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-22 15:02

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1265459083**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de procéder au changement du matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique du bâtiment situé au 19-21, avenue Stirling (lot 1 929 769).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (demande 3003628395) a été déposée le 23 décembre 2025 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle afin d'effectuer des travaux de transformation au bâtiment situé au 19-21, avenue Stirling. Les travaux consistent principalement au remplacement du revêtement extérieur existant par un nouveau parement en panneaux d'aluminium.

Le remplacement du revêtement extérieur est assujetti au chapitre 25 « Secteurs et bâtiments patrimoniaux » du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables (PIIAD), puisqu'il constitue un changement de matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet vise un bâtiment résidentiel bifamilial construit en 1914 et situé sur l'avenue Stirling, dans un secteur assujetti au chapitre 25 « Secteurs et bâtiments patrimoniaux » du Règlement relatif aux PIIAD. Le bâtiment est actuellement revêtu d'un parement en agrégat.

Le secteur d'insertion se caractérise principalement par la présence de bâtiments anciens revêtus de maçonnerie de brique. Toutefois, l'évolution du cadre bâti au fil du temps a également mené à l'intégration de plusieurs bâtiments comportant des parements métalliques ou d'autres matériaux légers. Bien que moins nombreux que les bâtiments de maçonnerie, ceux-ci demeurent présents dans le secteur et contribuent à sa diversité architecturale. De plus, le bâtiment à vocation culturelle situé en face de la propriété présente également un parement métallique de teinte pâle, dont s'inspire la proposition soumise.

Les travaux proposés comprennent notamment les matériaux suivants :

- Revêtement de clin d’aluminium Premier Plus (90 mm x 15 mm), couleur Stone Grey 56071, modèle Bella Plank de Vicwest, ou équivalent, pour l’ensemble du bâtiment;
- Revêtement de clin d’aluminium (45 cm), couleur Noir Titane, modèle MS3 de Mac Métal, ou équivalent, pour la toiture de l’avancée.

Considérant la nature des travaux projetés, qui consistent principalement au remplacement du revêtement extérieur, ainsi que les caractéristiques du milieu d’insertion, le projet propose un matériau et une teinte qui s’inspirent d’exemples déjà présents dans le secteur. La proposition favorise ainsi une intégration harmonieuse au cadre bâti environnant tout en préservant le caractère d’ensemble du secteur.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 octobre 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable majoritaire, considérant que le projet respecte les objectifs du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- tient compte des caractéristiques du milieu d'insertion en s'inspirant de parements métalliques déjà présents dans le secteur;
- maintient les caractéristiques volumétriques du bâtiment;
- propose un matériau de revêtement durable et de qualité;
- assure une intégration harmonieuse au cadre bâti environnant;
- préserve le caractère d'ensemble du secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements

administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en amenagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-19

Pascal LAVOIE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.08

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1265459082

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de procéder à la modification des enseignes du commerce situé au 9301, boulevard LaSalle (lot 1 449 809).

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (demande 3003699871), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de procéder à la modification des enseignes du commerce situé au 9301, boulevard LaSalle (lot 1 449 809), considérant que le projet respecte les objectifs applicables du chapitre 14 « Le parcours riverain » du Règlement relatif aux PIIAD puisqu'il :

- Tient compte des caractéristiques du milieu d'insertion;
- Assure une intégration harmonieuse des enseignes au bâtiment;
- Contribue au maintien et à l'amélioration de la qualité visuelle de l'affichage commercial;
- Maintient les caractéristiques architecturales du bâtiment et l'aménagement existant du site.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-22 15:02

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265459082

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de procéder à la modification des enseignes du commerce situé au 9301, boulevard LaSalle (lot 1 449 809).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de certificat d'autorisation (demande 3003699871) a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle afin d'effectuer des travaux de remplacement des enseignes du commerce situé au 9301, boulevard LaSalle.
Les travaux consistent à installer une nouvelle enseigne murale illuminée sur la façade principale du bâtiment ainsi qu'à remplacer les faces de l'enseigne sur pylône existante afin de refléter l'identité visuelle actuelle de l'entreprise.

La modification des enseignes est assujettie au chapitre 14 « Le parcours riverain » du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables (PIIAD), puisqu'elle constitue l'installation d'enseignes sur un terrain situé dans un territoire d'application spécifique visé à l'article 14.1 du règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet vise un bâtiment commercial occupé par un dépanneur Couche-Tard situé sur le boulevard LaSalle. Le bâtiment, construit en 1978, est implanté en retrait de la voie publique et comprend une aire de stationnement en cour avant. Le terrain s'insère dans un secteur à prédominance résidentielle, bien que le boulevard LaSalle soit ponctué de plusieurs établissements commerciaux de desserte locale.

Les travaux proposés consistent à installer une nouvelle enseigne murale illuminée sur la façade principale du bâtiment ainsi qu'à remplacer les panneaux existants de l'enseigne sur pylône par de nouvelles faces corporatives Couche-Tard. Les travaux comprennent également la remise à niveau de la structure existante de l'enseigne sur pylône, incluant la peinture des composantes apparentes.

Aucune modification n'est proposée à l'architecture du bâtiment, à son implantation, au stationnement ou à l'aménagement paysager du site.

Considérant la nature limitée de l'intervention, laquelle vise principalement la mise à jour de l'affichage commercial conformément à l'identité visuelle de l'entreprise, le projet contribue au maintien de la qualité visuelle du site sans modifier les caractéristiques architecturales du bâtiment ni l'aménagement du terrain. Les enseignes proposées présentent un traitement sobre et uniforme qui s'intègre adéquatement au bâtiment et au milieu d'insertion. Le projet s'inscrit ainsi dans les objectifs du chapitre 14 « Le parcours riverain » du Règlement relatif aux PIIAD.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 octobre 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 14 : Le parcours riverain) puisqu'il :

- tient compte des caractéristiques du milieu d'insertion;
- assure une intégration harmonieuse des enseignes au bâtiment;
- contribue au maintien et à l'amélioration de la qualité visuelle de l'affichage commercial;
- maintient les caractéristiques architecturales du bâtiment et l'aménagement existant du site.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en amenagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-19

Pascal LAVOIE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.09

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1265459081

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre l'agrandissement latéral du bâtiment et la modification d'une façade donnant sur une voie publique au 9371, rue Wanklyn (lot 1 931 033).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (3003692288), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre l'agrandissement latéral du bâtiment et la modification d'une façade donnant sur une voie publique au 9371, rue Wanklyn (lot 1 931 033), considérant que :

· L'agrandissement projeté s'intègre harmonieusement au bâtiment existant par son implantation, son gabarit et son traitement architectural;
· Les matériaux proposés sont sobres et compatibles avec ceux du bâtiment existant, contribuant à la cohérence architecturale de l'ensemble;
· Le nouveau quai de chargement permet de répondre aux besoins fonctionnels du bâtiment tout en maintenant un nombre suffisant de cases de stationnement sur le site;
· Les aménagements paysagers proposés, incluant la plantation de six arbres à grand déploiement, contribuent à bonifier la qualité de l'environnement du site et à favoriser une meilleure intégration visuelle de l'agrandissement;
· Le projet respecte les objectifs et critères applicables du chapitre 9 « Usage industriel » du Règlement relatif aux PIIAD.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-22 15:02

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265459081

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre l'agrandissement latéral du bâtiment et la modification d'une façade donnant sur une voie publique au 9371, rue Wanklyn (lot 1 931 033).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (3003692288), déposée le 16 juillet 2026, a été soumise à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle afin de réaliser des travaux au bâtiment situé au 9371, rue Wanklyn.
Le projet consiste à agrandir le bâtiment principal du côté du mur latéral gauche afin d'aménager un quai de chargement comprenant deux portes de garage. Les travaux comprennent également l'ajout d'une porte d'accès sur la façade latérale, le retrait de certaines cases de stationnement existantes ainsi que la réalisation d'aménagements paysagers incluant la plantation de six arbres en cour avant.

Le projet est assujetti aux dispositions du chapitre 9 « Usage industriel » du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), puisqu'il comprend l'agrandissement d'un bâtiment principal ainsi que la modification d'une façade donnant sur une voie publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet vise un bâtiment industriel situé sur la rue Wanklyn, dans un secteur assujetti au chapitre 9 « Usage industriel » du Règlement relatif aux PIIAD. La propriété présente une situation particulière puisqu'elle comprend quatre bâtiments principaux répartis sur un même terrain. Le projet vise spécifiquement le bâtiment situé dans la portion sud-ouest du site, lequel est adjacent à la rue Wanklyn.

La propriété s'insère dans un secteur à vocation industrielle caractérisé par la présence de bâtiments de grand gabarit implantés sur de vastes terrains comprenant des aires de stationnement, des espaces de circulation, des quais de chargement ainsi que des aménagements paysagers.

Le propriétaire souhaite agrandir le bâtiment visé afin d'accueillir un nouveau locataire par l'aménagement d'un quai de chargement comprenant deux portes de garage. Les travaux comprennent également l'ajout d'une porte d'accès sur la façade latérale du bâtiment. Afin de permettre la réalisation de l'agrandissement projeté, certaines cases de stationnement existantes seront retirées. Malgré cette réduction, le projet permet de maintenir un nombre suffisant de cases de stationnement pour desservir les occupants du bâtiment.

Le projet comprend également des travaux d'aménagement paysager en cour avant et en cour latérale, incluant notamment la plantation de six arbres à grand déploiement. Ces interventions visent à bonifier le verdissement du site, à assurer une meilleure intégration visuelle de l'agrandissement projeté et à contribuer aux objectifs de transition écologique de l'arrondissement par l'augmentation du couvert arboricole et la valorisation des aménagements paysagers.

L'agrandissement reprend également le langage architectural du bâtiment existant et s'intègre à l'ensemble immobilier tant par son implantation que par le choix des matériaux et des couleurs. Les travaux proposés comprennent notamment les matériaux suivants :

· Un revêtement métallique de couleur beige 56074 Cal 28, modèle CL7040 de Vicwest, ou équivalent, installé verticalement sur l'agrandissement;
· Des portes de garage de couleur brun commercial G 5000/G-5138 ou équivalent;
· Une porte d'accès de couleur brun commercial G 5000/G-5138 ou équivalent.

Le projet s'inscrit en continuité avec les objectifs du chapitre 9 du Règlement relatif aux PIIAD visant l'intégration harmonieuse des interventions au cadre bâti existant ainsi que l'amélioration de l'environnement du site.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 octobre 2026, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 9 - Usage industriel) puisque :

· l'agrandissement projeté s'intègre harmonieusement au bâtiment existant par son implantation, son gabarit et son traitement architectural;
· les matériaux proposés sont sobres et compatibles avec ceux du bâtiment existant, contribuant à la cohérence architecturale de l'ensemble;
· le nouveau quai de chargement permet de répondre aux besoins fonctionnels du bâtiment tout en maintenant un nombre suffisant de cases de stationnement sur le site;
· les aménagements paysagers proposés, incluant la plantation de six arbres à grand déploiement, contribuent à bonifier la qualité de l'environnement du site et à favoriser une meilleure intégration visuelle de l'agrandissement;
· le projet respecte les objectifs et critères applicables du chapitre 9 « Usage industriel » du Règlement relatif aux PIIAD.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
conseiller(-ere) en amenagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-19

Pascal LAVOIE
Directeur

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 50.01

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1265479010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-22 16:26

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265479010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
chef(fe) de division - ressources humaines (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-21

Josée BOULANGER
chef(fe) de division - ressources humaines (arrondissement)

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 51.01

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1265459086

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Étienne Gravel à titre de membre résidant suppléant du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans, soit du 4 novembre 2026 au 3 novembre 2028.

De nommer M. Étienne Gravel à titre de membre résidant suppléant du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux (2) ans, soit du 4 novembre 2026 au 3 novembre 2028.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-22 16:26

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1265459086

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Étienne Gravel à titre de membre résidant suppléant du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans, soit du 4 novembre 2026 au 3 novembre 2028.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément au règlement LAS-0002 « Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme », le CCU est composé de :

- six (6) personnes choisies parmi les résidents de l'arrondissement, dont trois (3) membres minimum possédant une expertise dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, du génie (construction ou autre spécialité liée au bâtiment), de l'architecture, de l'architecture de paysage ou du patrimoine, ainsi qu'une (1) personne agissant à titre de membre suppléant;
- deux (2) membres du conseil.

La durée du mandat des membres résidents est de deux (2) ans et est renouvelable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 20 0279 (1265459055) - Nomination de madame Andréanne Leblanc à titre de membre permanente résidente du Comité consultatif d'urbanisme

DESCRIPTION

À la suite de la nomination de Mme Andréanne Leblanc à titre de membre régulière du Comité consultatif d'urbanisme, le poste de membre résident suppléant est devenu vacant.
Il est proposé de nommer M. Étienne Gravel à ce poste pour un mandat de deux (2) ans, du 4 novembre 2026 au 3 novembre 2028.

JUSTIFICATION

Cette nomination vise à pourvoir le poste vacant de membre résident suppléant du Comité consultatif d'urbanisme et à assurer la pleine composition du comité conformément au règlement LAS-0002.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

AGIR POUR MONTRÉAL 2026-2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce comité répond à l'axe 3.4 - Valoriser la participation citoyenne, de l'orientation 3 de la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2026-10-19

David FORTIN
conseiller(-ere) en amenagement

Pascal LAVOIE
Directeur

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 61.01

2026/11/02
19:00

Dossier # : 1262484021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères et conseillers d'arrondissement.

De déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères et conseillers d'arrondissement suivants, en conformité avec la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), art. 357 et suivants *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement* (22-016), art. 7. :

Mme Josée Troilo
Mme Daniela Romano
M. Benoît Auger
Mme Bisma Ansari

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2026-10-26 10:53

Signataire : Steve BARKLEY

_____

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1262484021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères et conseillers d'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c E-2.2), chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, les conseillers d'arrondissement doivent déposer devant le conseil d'arrondissement une déclaration d'intérêts pécuniaire mise à jour.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 20 0506 - (1252484028) - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères et conseillers d'arrondissement
CA24 20 0472 - (1242484049) - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement
CA23 20 0440 - (1232484025) - Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement

DESCRIPTION

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement :
Mme Josée Troïlo
Mme Daniela Romano
Mme Bisma Ansari
M. Benoît Auger

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

TEST CLIMAT

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR Le : 2026-10-26

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les citoyens et greffe